

Migration incontrôlée, pratique de résilience et fragilisation des rapports sociaux dans l'exploitation clandestine de l'Or à Nyan (Côte d'Ivoire)

[Uncontrolled migration, practice of resilience and fragilization of social reports in the clandestine exploitation of Gold in Nyan (Côte d'Ivoire)]

AFFESSI Adon Simon¹ and AFFESSI Affessi²

¹Sociologue, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, Côte d'Ivoire

²Psychologue, expert état civil, Office Nationale de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI), Côte d'Ivoire

Copyright © 2019 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The clandestine exploitation of gold in Nyan in the Adzopé department with its rapid evolution has led to an uncontrolled migration of miners. This article aims to determine the impact of clandestine gold mining on Nyan populations. It also aims to highlight the interactions of the actors in the controversial resilience game system of illegal gold panning in the village of Nyan. Adopting a qualitative approach for data collection, individual interviews and focus-groups were used. The results show that this clandestine activity has contributed to the creation of other income-generating activities and to improve somewhat the living conditions of some villagers. Beyond these advantages, gold panning in Nyan has negative impacts on the environment, health and daily life of the people. Awareness campaigns among the various social strata of the village and sometimes intimidations presented themselves as an alternative of resilience which helped to put an end to this activity in the village.

KEYWORDS: Migration, resilience, fragilisation relationships, underground gold panning, Nyan.

RESUME: L'exploitation clandestine de l'or à Nyan dans le département d'Adzopé, avec son évolution rapide a débouché sur une migration incontrôlée des orpailleurs. Cet article se propose de déterminer l'impact de l'exploitation clandestine de l'or sur les populations de Nyan. Il vise, en outre, à mettre en évidence, les interactions des acteurs dans le système de jeu de résilience controversée de l'orpaillage clandestin dans le village de Nyan. Adoptant une démarche de type qualitatif pour la collecte des données, des entretiens individuels et des focus-group ont été utilisés. Les résultats obtenus révèlent que cette activité clandestine a contribué à la création d'autres activités génératrices de revenus et à améliorer un tant soit peu, la condition de vie de certains villageois. Au-delà de ces avantages, l'orpaillage à Nyan a des impacts négatifs sur l'environnement, la santé et le vécu quotidien des populations. Des campagnes de sensibilisation auprès des différentes couches sociales du village et parfois des intimidations se sont présentées comme une alternative de résilience qui ont contribué à mettre fin à cette activité dans le village.

MOTS-CLEFS: Migration, résilience, fragilisation des rapports, orpaillage clandestin, Nyan.

1 INTRODUCTION

L'exploitation artisanale de l'or est une vieille pratique en Afrique et ailleurs dans le monde. Les hommes ont accordé une valeur économique, sociale et même religieuse aux minerais (or et le diamant), depuis l'époque préhistorique (Kouadio, 2008).

En Côte d'Ivoire, les premières traces de l'exploitation artisanale de l'or remontent au début de la seconde moitié du 18^{ème} siècle. En effet, selon Gaston (1913), ce sont les travaux effectués par les indigènes de la Côte d'Ivoire qui ont été les premiers seuls guides de la prospection minière Européenne dans cette colonie.

Si le couvert forestier en Côte d'Ivoire a considérablement diminué de sa densité au fil des années, en passant de 16 millions d'hectares au début du siècle dernier à 9 millions d'hectares en 1965 et à 3 millions d'hectares en 1991 (FAO, 2016), c'est à cause de l'urbanisation rapide, la forte croissance démographique, la pauvreté généralisée des populations rurales et l'exploitation minière, notamment l'orpaillage (République de Côte d'Ivoire, 2016). L'activité de l'orpaillage, bien que génératrice de revenus donc de développement rural, est source de nombreux impacts sur l'environnement et sur la santé des populations (Affessi et al, 2016). Si cette activité présente incontestablement des avantages, il est important de prendre des mesures pour la mener dans un cadre légal et formel afin de minimiser les nombreux risques associés. C'est dans cette perspective de formalisation de l'activité de l'orpaillage dans le village de Nyan, au Sud de la Côte d'Ivoire, qu'une stratégie de résilience fut mise en place pour déguerpier les sites déjà occupés par les orpailleurs.

Pour cette étude, nous avons estimé recourir à la théorie du changement social (Rocher, 1968). Cet ancrage théorique va s'articuler autour des considérations du changement social, des facteurs, conditions et agents du changement. Ainsi, l'introduction de l'exploitation clandestine de l'or a entraîné une transformation dans la vie quotidienne de la population de Nyan; les acteurs de cette activité, dans la quête d'une meilleure condition de vie sociale et économique interagissent autour de ce phénomène qui a entraîné les implications comme la fragilisation des rapports, la floraison des activités génératrices de revenus et la cherté de la vie, la consommation de la drogue dans le processus du changement etc. La présente étude vise à déterminer l'impact de l'exploitation clandestine de l'or sur les populations de Nyan dans le département d'Adzopé. De façon spécifique, il est question de :

- Décrire le contexte d'émergence de l'orpaillage clandestin à Nyan via l'histoire du village;
- Identifier les avantages et inconvénients de la pratique de l'activité de l'orpaillage à Nyan ;
- Mettre en évidence les interactions des acteurs dans le système de jeu de résilience controversée de l'orpaillage clandestin dans le village de Nyan.

2 MATERIELS ET METHODES

2.1 MATERIELS

Le matériel utilisé reste pour l'essentiel, le guide d'entretien et l'observation directe. Un dictaphone a été utilisé pour enregistrer les entretiens transcrits par la suite.

2.2 METHODES

Nous avons opté pour une démarche participative pour recueillir les informations auprès des acteurs en lien avec l'activité de l'orpaillage. Elle a consisté à approcher à l'aide d'un focus groups et d'entretiens individuels notre population cible. Ainsi, nos enquêtés ont concerné essentiellement des jeunes qui travaillent sur les sites d'orpaillage, des démarcheurs et agents de service d'ordre et de sécurité du village et des propriétaires terriens qui cèdent leur terre au compte de l'activité d'orpaillage. En plus de ceux-ci, nous avons eu des entretiens avec les membres de la chefferie, les jeunes filles vendeuses de jour et de nuit et les représentants de la mutuelle de développement du village. Le recours à tous ces acteurs a été pertinent à l'analyse de la pratique de l'orpaillage clandestin à Nyan ainsi que, les stratégies de résilience mises en œuvre pour faire perdurer ou cesser cette activité.

La méthode utilisée se résume à la collecte des données qualitatives et à l'analyse de celles-ci. Les enquêtes de terrain se sont déroulées dans la sous-préfecture d'Annépé, département d'Adzopé, précisément dans le village de Nyan à 23km de la ville d'Adzopé. De façon pratique, il s'est agi pour chaque question posée, de dénombrer et de classer les réponses obtenues par groupe de réponses identiques. Ainsi, en fonction de la récurrence des idées, la perception des acteurs vis-à-vis du phénomène étudié a été ressortie.

Pour l'analyse des données, nous avons procédé à la retranscription intégrale des entretiens réalisés avec les acteurs, puis à une catégorisation des idées. À partir de cette opération, une analyse du contenu du discours des enquêtés a été réalisée.

3 RESULTATS

3.1 CONTEXTE HISTORIQUE DE L'EMERGENCE DE L'ORPAILLAGE CLANDESTIN À NYAN

3.1.1 FONDEMENT, ORGANISATION FAMILIALE ET POLITIQUE DU VILLAGE DE NYAN

Le village de Nyan a été fondé depuis la période coloniale en 1952, selon un sexagénaire¹ du village. Ce nom Nyan attribué au village revêt trois sens. Le sens étymologique du nom Nyan est celui donné par les colons en exploration dans la contrée. Ils trouvèrent une vieille femme et lui demandèrent des informations sur le village. Sans savoir ce que disaient les colons, celle-ci répliqua dans la langue attié : «Gnan» qui veut dire qu'y-a-il. Le traducteur n'ayant pas su traduire concrètement ce que disait la vieille femme, donna aux explorateurs la traduction du son «trou». Les colons, constatant des trous un peu partout pensèrent que la bonne dame leur indiquait des trous de l'or. C'est ainsi qu'ils donnèrent «Gnan» comme nom au village en écrivant selon leur entendement Nyan.

La deuxième explication de la signification du nom de Nyan est celle de l'histoire d'un chasseur venu d'Agnaman-Adjamé, un village proche d'Abidjan. Pourchassé par les habitants pour avoir commis des délits (adultère, viol), le chasseur trouva refuge dans le village d'Adonkoi situé à 7km du village actuel (Nyan). Dès son arrivée, il fit savoir à son hôte qu'il était un grand chasseur, un guerrier dans son village d'origine. Son hôte lui donna alors un fusil puis l'autorisation de chasser dans la forêt autour du village. Les prouesses de ce chasseur se démontrèrent à travers les gibiers qu'il apporta à son tuteur. Un jour, en provenance de la chasse, il lui révéla qu'il souhaiterait vivre là où il avait fait la chasse. C'était dans une forêt dense à côté d'un cours d'eau nommé la Mé. Son tuteur, sans hésiter, donna son accord parce que, pour lui, ce lieu étant très éloigné de leur village, personne ne voudrait y aller exercer une quelconque activité. Il trouva dans ce lieu, des habitants vivant dans un campement qu'il chassa en tirant plusieurs fois en l'air. Il s'approprié ce campement qu'il agrandit par la conquête des villages avoisinants. Vu sa renommée due à son pouvoir mystique le rendant invincible, même par les balles, certains allèrent le rejoindre. Ainsi, il allait parfois très loin de son lieu d'habitation (sur la voie d'Abidjan) pour arracher aux hommes leurs plus belles femmes. Mais, les bannis, coupables de vices notamment l'adultère, le viol, la tuerie, le vol allèrent aussi se réfugier chez lui.

« Il a tellement fait de dégâts qu'il faisait peur. Personne ne pouvait arriver chez lui pour demander la dote à qui que ce soit. Accepter d'aller là-bas (chez le guerrier), c'est accepter d'aller dans le trou Gnan. Celui qui y va ne va plus revenir, on trouve des trous là-bas. C'est ainsi que les gens ont nommé ce village Gnan, c'est-à-dire dans le trou », laisse entendre un ancien chef du village A.A.

On retient donc que le nom du village est, de source orale, la déformation de l'écriture «Gnan» devenu Nyan et qui signifie dans la langue vernaculaire «trou», c'est-à-dire soit un village de l'or, soit un village de fossé dont le fondateur est le chasseur. Pour ce dernier, ce nom «Gnan» donné au village est la transposition du nom de son village d'origine Agnanman-Adjamé dans lequel apparaît le son «Gnan» (troisième sens). Pour pérenniser les acquis de son village natal, il initia la danse guerrière à Nyan autour des trois grandes familles. La première est celle de sa famille nommée «botchipin» qui veut dire les personnes endettées. Ils sont constitués de ceux qui ont commis des délits et sont venus trouver un refuge chez lui. La deuxième est celle appelée «woffia», c'est-à-dire les personnes sorties des broussailles dont on ignore la provenance et enfin la troisième est nommée «kpidibosson» qui est la famille de son tuteur venue d'Adonkoi. Le village est structuré autour de ces trois grandes familles et la chefferie est assurée à tour de rôle par chaque grande famille pour un mandat de 7 ans renouvelable. Le Chef choisi peut ne pas atteindre ces années indiquées s'il commet une faute lourde ou s'il meurt durant son mandat. Depuis sa création, le village de Nyan est aujourd'hui à son neuvième chef. Historiquement, on retient que le village est baptisé comme le trou, un endroit où il y a de l'or.

3.1.2 CONTEXTE D'EMERGENCE DE L'ORPAILLAGE SUR LES SITES DE NYAN

L'avènement de l'orpillage clandestin dans le village de Nyan ainsi que son émergence a obéi à un processus historico-temporel. En effet, les premières étapes ont été houleuses sous l'ère de l'ex chef Assi Paulin. C'était un groupe Nyannais de cinq personnes avec à sa tête K.A qui avait approché le chef lui demandant l'autorisation de faire venir des Burkinabés pour

¹ Ce Monsieur du nom d'Adonbi Agnoby connu sous le nom Côte d'Ivoire dans le village a été le 5^{ème} chef du village. Il a plus de 70 ans aujourd'hui.

exploiter l'or sur le territoire du village. Cette autorisation leur avait été refusée deux fois après consultation des nyannais par la chefferie. Bien avant eux, des recherches ont été entreprises par des exploitants Français en 2012 dans la partie de la forêt d'"Adamin" pour s'assurer de la présence de gisement d'or en vue de son exploitation. Mais les résultats de cette recherche à partir des échantillons de terre pris dans cette partie du village n'ont pas été fournis aux autorités villageoises. Après la tentative houleuse des jeunes nyannais et le passage éclair des exploitants Français, l'exploitation de l'or a pris effet à Biéby en 2018 un village proche de celui de Nyan. Les orpailleurs clandestins à la recherche de l'or sur le territoire de Biéby ont fait irruption en mai 2018 dans la forêt de l'un des chefs de famille du village de Nyan. Un contrat clandestin de gré à gré fut signé avec ce chef de famille, monsieur M.L et les orpailleurs qui ont dit trouver de l'or sur son périmètre. C'est ainsi que les orpailleurs ont commencé à exploiter l'or sur le territoire de Nyan à compter du mois de septembre 2018. Lors d'une réunion du village, l'information de la présence des orpailleurs clandestins dans la forêt du chef de famille fut rendue publique. Le chef nanan A.J et sa notabilité, avec l'accord des villageois ont diligenté une mission pour vérifier les faits qui se sont avérés par la suite. Les orpailleurs ont été convoqués par la chefferie et un nouveau contrat clandestin d'exploitation a été conclu entre eux et la chefferie sans que l'ensemble des villageois et les cadres regroupés au sein de la mutuelle MUDESNY² ne soient informés ni associés. C'est dans ce contexte que l'activité de l'orpaillage s'est déportée dans les forêts du village à visage découvert et a commencé à prendre de l'ampleur par le contact d'autres personnes qui les sollicitent sur leurs parcelles. Les jeunes Nyannais à qui l'exploitation de l'or a été refusée, ayant constaté le laxisme des autorités villageoises dans cette activité, ont, à leur tour, fait appel aux exploitants Burkinabés qu'ils avaient contactés auparavant. On assiste alors à deux grands groupes d'exploitants de l'or dans le village, l'un venu du village de Biéby et l'autre, celui des jeunes du village de Nyan. Ils sont constitués de : Mossi du Burkina, Malien, Béninois, Ghanéen, Ivoirien, Nigérian et des jeunes Nyannais qui travaillent sous leur autorité. L'organisation mise en place par les orpailleurs et le nombre de plus en plus croissant de parcelles à exploiter fait migrer non seulement nombreux jeunes orpailleurs à Nyan mais aussi un nombre important d'autres personnes dans le village pour des activités lucratives.

4 LES IMPLICATIONS DE LA PRATIQUE CLANDESTINE DE L'ORPAILLAGE A NYAN

4.1 LES AVANTAGES DE L'ORPAILLAGE CLANDESTIN

4.1.1 L'ORPAILLAGE CLANDESTIN, UN BUSINESS POUR OCCUPER LES JEUNES ET FAIRE GAGNER LES PROPRIETAIRES TERRIENS ET LE VILLAGE

L'activité de l'orpaillage dans le village était exclusivement du ressort des orpailleurs. Les jeunes autochtones ont intégré cette activité à la demande des responsables des orpailleurs. La jeunesse a vu l'activité comme un business qui vient répondre à leur besoin, surtout que les cultures de rente sont vendues à de vils prix. Les produits de l'hévéaculture qui constitue aujourd'hui l'une des activités principales de la jeunesse de Nyan a vu ses prix chuter sur le marché national. L'activité de l'orpaillage devient ainsi une activité de soudure pour relever le pouvoir économique des jeunes en les faisant sortir un tant soit peu de la pauvreté. Il vient dorénavant occuper les jeunes au détriment de leur activité habituelle de prestation de services agricoles comme l'entretien des parcelles, le contractuel, le journalier et l'aboussouan qui ne leur rapportait pas grande chose. C'est ce qui justifie la ruée de ces jeunes vers l'orpaillage, un business rentable auquel ils s'adonnent toute la journée. En effet, avec l'activité de l'or, les jeunes gagnent par jour trois (3) fois plus que quand ils sont sollicités pour nettoyer une plantation.

« L'orpaillage est un business qui est venu donner du travail aux jeunes en ce moment où l'hévéa ne s'achète plus. Avec cette activité, les jeunes gagent 5.000 francs CFA par jour et ils le font pratiquement tous les jours, sauf s'ils éprouvent la fatigue. Quand cette activité n'existait pas, ils gagnaient 1500 francs CFA par jour en travaillant dans les plantations des villageois et ce n'est pas sûr d'avoir ce travail toute la semaine. Il y a beaucoup de vices dans le village qui ont pris fin ou ont baissé avec l'orpaillage. Les jeunes, étant occupés par cette activité, n'ont plus le temps d'aller voler la journée le cacao et les vivres dans les plantations des paysans, dans les champs des femmes... La nuit encore, ils sont occupés à danser et à boire dans le maquis principal du village. Ils n'ont donc pas le temps d'opérer pendant ce temps, ce qui n'était pas le cas avant l'arrivée de l'orpaillage». Propos d'un démarcheur qui sert d'interface entre les villageois et les orpailleurs.

Vu cet aspect rentable, les jeunes du village ne peuvent plus que s'orienter vers l'exploitation de l'or pour engranger davantage de devises et avoir une bonne situation économique. L'orpaillage, à entendre les jeunes qui se sont investis dans

² Mutuelle de Développement Economique et Social du Village de Nyan

cette activité, est une soupape de sûreté qui vient rehausser leur pouvoir d'achat en les faisant sortir de leur état de précarité sociale. Les aspects positifs de l'orpaillage ne sont pas seulement visibles au niveau des jeunes, mais aussi au niveau de ceux qui cèdent leur terre pour cette activité. Le village tout entier est aussi bénéficiaire des retombées de l'activité à travers la chefferie. Concernant les propriétaires terriens, ils perçoivent un droit d'entrée sur leur terrain qui est de 30.000 francs CFA par motopompe. Les motopompes des mombiarés³ sont dénombrées et en fonction du nombre, la somme est versée à celui qui leur cède la terre. Au-delà de cette somme, le propriétaire terrien perçoit une somme de 10.000 francs CFA / semaine et par bois⁴ durant tout le temps de développement de l'activité sur sa parcelle. Le village, quant à lui, gagne à travers la chefferie la somme de 5.000 francs CFA / semaine et par bois également. Cette somme est collectée par le représentant de la chefferie qui, à son tour, doit la verser dans la caisse du village.

« Dans cette activité personne n'a perdu, mais tout le monde a gagné selon moi. Imagine certains propriétaires terriens qui ont sur leur site au moins 10 motopompes et 15 bois. Ils ont reçu 300.000 francs CFA comme droit d'entrée et 150.000 francs CFA / semaine. Le village va aussi gagner avec ces personnes 75.000 francs CFA / semaine. On considère au minimum qu'il y a 200 bois dans le village. Cela fait 1.000.000 de francs CFA / semaine pour le village. Dans le mois, le village aura 4.000.000 de francs CFA. Ceux qui vont travailler comme des journaliers auront eux aussi 75.000 francs CFA / semaine s'ils ont travaillé tous les jours de la semaine. Si je ne me trompe pas, le village a en caisse au moins 5.000.000 de francs CFA. Avec ce petit calcul, voyez combien chacun gagne. Aucune activité dans ce village n'a égalé cette activité d'orpaillage depuis que nous sommes là. Elle est véritablement rentable pour tout le monde ». Propos de K. Y, démarcheur d'un des groupes qui expose les avantages de l'orpaillage.

Même s'il est évident que l'activité aurifère a été bénéfique aux jeunes, et aux propriétaires terriens, il n'en demeure pas moins qu'elle a aussi généré la floraison des activités génératrices de revenu (AGR) dans le village.

4.1.2 LA PRATIQUE DE L'ORPAILLAGE ET LA FLORAISON DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUE (AGR)

L'activité de l'orpaillage a entraîné avec elle une démographie galopante dans le village. Cette population qui s'est accrue en un temps record doit pouvoir être nourrie. Les jeunes filles du village qui avaient l'habitude de faire le commerce ont été envahies par celles qui ne le faisaient pas et celles venues d'ailleurs se sédentariser à cause de l'extraction clandestine de l'or. Ensemble, elles ont développé des activités génératrices de revenus qui existaient auparavant ou non. Tout ceci était fait dans l'optique de subvenir aux besoins alimentaires des orpailleurs. Parmi les activités génératrices de revenus, celles qui existaient déjà sont constituées de la vente du poisson fumé et frais, de l'attiéké au poisson, de galettes, de jus de "gnamakoudji", de "bissap" et de "tomi". Le commerce du riz préparé accompagné de la sauce arachide dominait la gastronomie villageoise. Il y avait également le développement du transport, des maquis, des boutiques et la boisson locale (koutoukou). Les AGR secondaires qui sont venues s'ajouter à celles qui existaient déjà sont essentiellement composées du commerce de l'attiéké au thon connu communément sous le nom de « garba ». On a vu aussi apparaître des kiosques à café, des tablettes de cigarette, la vente du poisson braisé, de la viande braisée (chougouya), d'habits et de matériels de l'orpaillage (pelles, pioches, tapis, machettes, dabs, bottes, chaussures fermées et tapettes en caoutchou) dans de petites cabanes faites de planches et couvertes de bâches noires. L'essence qui sert à alimenter les motopompes était vendue en grande quantité dans des bidons à tous les coins du village. Cette mosaïque d'activités était tenue par les jeunes filles et les jeunes garçons sur les sites de l'orpaillage, aussi bien dans la journée que dans la nuit. Interrogé sur la question de savoir si l'activité de l'orpaillage a procuré des avantages, un groupe de jeunes filles a dit ceci :

« On peut dire que depuis que les mombiarés sont venus dans le village, le commerce marche bien pour nous. Ils sont tellement nombreux dans le village que, quand on expose la nourriture au bord de la route, ça fini rapidement et nous nous faisons des bénéfices. Il n'y a pas de temps de repos, même la nuit nous vendons la nourriture sous les lampadaires et quand les mombiarés viennent du travail, ils s'approvisionnent. Avec eux, on a su ce que c'est que le marché de nuit dans notre village. Celui qui n'est pas paresseux a pu se faire de l'argent à travers les AGR ».

³ C'est la machine qui sert à concasser les cailloux et la terre creusée pour passer au lavage. Ce nom donné à la machine sert à caractériser les orpailleurs. Ils sont donc appelés mombiarés.

⁴ Le bois est une fabrication artisanale du matériel qui sert à laver et tamiser les cailloux et le sable concassés par les mombiarés dans le but de recueillir l'or.

L'exploitation clandestine de l'or dans le village de Nyan n'a pas enregistré que des avantages en termes de retombées. Derrière cette activité, se greffent plusieurs inconvénients.

4.2 LES INCONVENIENTS DE L'EXPLOITATION CLANDESTINE DE L'OR

4.2.1 LA MIGRATION INCONTROLEE COMME VECTEUR D'INSECURITE SOCIALE

Nos données de terrain ont confirmé l'idée que le village de Nyan depuis sa création, vit aujourd'hui un phénomène nouveau. Il s'agit en effet de sa croissance démographique de plus en plus incontrôlée. Chaque jour, on assiste à l'arrivée de nouveaux jeunes dans des appartements inédits. Au nombre de ceux-ci se trouvent des jeunes de 11 à 15 ans. Ils sont pour la plupart des «sans-papiers» à qui la langue française est étrangère. Ainsi, la communication entre les villageois et eux est véritablement difficile. Lorsqu'ils descendent du car de transport, ils convergent directement vers les sites avec un guide qui les attend à la gare du village en attendant qu'ils se cherchent une maison à louer. Quand ils arrivent tard dans le village, ils sont obligés de passer la nuit à la gare du village ou au marché sur les tables des vendeuses. Il est arrivé un moment où ils ne trouvaient plus de maisons à louer, vu leur nombre de plus en plus croissant. Le palliatif trouvé pour régler ce problème de dortoir est de se concentrer dans une chambre ou même de dormir sur les terrasses et vérandas de leurs logeurs. Certains orpailleurs se contentent de loger dans de petites constructions prises en location, comme des baraques avec des tapis noirs au moment où, d'autres parmi eux trouvent refuge sur les sites d'orpaillage. L'affluence des orpailleurs à Nyan s'est accrue à partir des renseignements fournis par les premiers orpailleurs venus s'installer sur les sites d'orpaillage. Ceux-ci font appel à leurs connaissances, leur disant que les sites sont propices à l'activité de l'exploitation de l'or. Ces derniers, sans tarder, délaissent leur première zone d'activité et se constituent en équipe pour débarquer dans le village. A la suite d'un recensement commandité par la mutuelle du village en février 2019, 800 orpailleurs de toutes nationalités confondues vivant dans le village ont été dénombrés. A ceux-ci s'ajoute plus de 300 autres, vivant sur 23 sites d'orpaillage. Cette exploitation clandestine de l'or, avec pour corollaire la migration incontrôlée, a entraîné une peur dans le village.

« Ils deviennent de plus en plus nombreux que la population active et on se posait la question de savoir si ces gens qui viennent sont réellement là pour l'exploitation de l'or ou alors derrière cela, il se cache quelque chose d'autre. La peur s'est emparée à un moment de notre conscience, surtout qu'on sait qu'ils n'ont pas de papiers, sont méconnus par la population nyannaise et qu'ils dorment dans la brousse. On a peur de laisser partir nos femmes seules au champ ». Propos recueillis auprès d'un démarcheur.

Les représentants des différentes entités du village et certains villageois qui ont vu l'effet de l'exploitation traditionnelle de l'or sur les médias et réseaux sociaux n'ont pas manqué de dire que cette activité qui se pratique à Nyan, du fait de la forte migration incontrôlée qu'elle entraîne, n'est pas loin de constituer un climat d'insécurité et de développer certains vices comme la consommation de la drogue. Deux cas de viols causés par des orpailleurs à deux jeunes filles qui vendent des marchandises sur les sites d'orpaillage ont même déjà été signalés. La prostitution aussi s'exerce désormais à visage découvert dans le village, révèle un notable.

« Des jeunes filles sont venues se sédentariser dans le village à cause de cette activité pour faire le commerce du sexe. Le prix de passage varie selon les dispositions prises par ces femmes et les passeurs. Quand ils conviennent de ne pas utiliser la capote, le passage est fixé à cinq mille (5000) francs CFA. Quand ils doivent utiliser la capote, le passage revient à deux mille (2000) francs CFA».

Au regard de ces incidents d'insécurité occasionnés par l'orpaillage, il convient de montrer à présent les implications de cette activité clandestine sur l'environnement social et sanitaire du village.

4.2.2 L'EFFET DE L'ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT, LA SANTE ET LE VECU QUOTIDIEN DES POPULATIONS

Les conséquences de l'extraction traditionnelle de l'or sur le terroir du village ont commencé à surgir au niveau de l'environnement à double niveaux. Dans le milieu aquatique, il y a la pollution de l'eau des rivières que les agriculteurs utilisent lorsqu'ils vont au champ ou au campement. Cette eau, utilisée pour laver l'or n'est plus consommable à cause des produits chimiques introduits. Ceci constitue un danger permanent pour les ressources halieutiques-vivant dans ce milieu et un problème de santé.

« Un jour, partant au champ, je devais traverser une petite rivière que les mombiarés ont utilisée pour laver l'or. Ne pouvant pas sauter cette rivière je suis passée dans l'eau qui avait une couleur blanchâtre. Quelques jours après, mes pieds ont commencé à me démanger, puis après la peau a commencé à quitter. C'est certainement l'effet des produits qu'ils utilisent.

Depuis longtemps que je passe dans cette eau, je n'ai jamais eu cette maladie, c'est la première fois». Propos recueillis auprès de A.G

La destruction des rivières a eu aussi pour conséquence immédiate l'augmentation du prix des factures de la SODECLI⁵. En effet, la rivière "égbaka" qui traverse le village, source de cohésion sociale et de règlement de différends chez les femmes, que naguère l'on utilisait pour les activités du ménage est aujourd'hui polluée et n'est donc plus utilisable (Voir figure 1).



Fig. 1. Vue photographique de l'eau de la rivière égbaka polluée par l'activité de l'orpaillage

Source : Cliché Affessi, 2019

Cette rivière inutilisable du fait de sa pollution contraint dorénavant les habitants du village à l'usage de l'eau de robinet à des fins multiples à telle enseigne que les factures ont augmenté.

« Quand on se retrouve dans l'eau d'égbaka pour laver le linge sale et le manioc pour l'attiéké, on en profite pour bavarder, pour échanger et parler des affaires de nos différents foyers. Des fois même, on en profite pour régler nos différends avec celle à qui nous avons fait du tort. Aujourd'hui, on n'a plus cette opportunité. L'eau n'est plus fréquentée, ce qui constitue une charge supplémentaire au niveau des dépenses de la maison. Nous payons le triple de la facture que nous avons l'habitude de payer à cause de cette activité d'orpaillage qui est venue gâter l'eau». Propos venant d'A. K.

Au niveau de l'environnement physique, cette activité clandestine de l'extraction de l'or conduit non seulement à la destruction du couvert végétal propice à l'agriculture mais aussi à la pollution de l'air. Les orpailleurs qui sont devenus de plus en plus nombreux ne peuvent pas avoir tous accès aux W.C de leur locataire même s'ils usent de leur bonne foi pour les leur offrir. D'ailleurs ils n'aiment pas déféquer dans les W.C du village. Sans creuser de trous, ils déposent leurs matières fécales aux alentours du village, tout au long des pistes qui conduisent dans les champs. D'autres défèquent dans les champs de manioc des femmes. « Un matin je me rendais dans mon champ de manioc pour travailler et à ma grande surprise, il est couvert de caca. Les «mombiarisés » sont passés par là. Je leur ai abandonné ce champ », Propos de la femme d'A.A. Ce comportement désastreux des orpailleurs a pollué l'air durant leur séjour au moment où leur nombre s'accroissait. Pour aller au champ, il faut avoir un cache nez parce qu'il ne se passe pas un jour sans que l'on trouve des matières fécales des mombiarisés.

L'ancien porte canne du chef sortant, s'exprimant sur l'impact négative de cette activité au niveau de l'agriculture, n'a cessé de décrier ces conséquences latentes sur le vécu quotidien en ces termes.

« Dans notre quotidien, c'est l'agriculture qui est le pilier de l'économie villageoise. La destruction de la terre sur laquelle on cultive la rend très peu propice à cette agriculture. C'est vrai qu'avant on n'était pas riche, mais on réussissait à subvenir à

⁵ Société pour le Développement de l'Eau en Côte d'Ivoire

nos besoins alimentaires grâce à notre agriculture. Notre vie quotidienne sera, à un moment donné, marquée par une certaine vulnérabilité liée à l'alimentation. Partout où les orpailleurs clandestins passent, c'est la cherté et la pauvreté qui s'installent. Nous pouvons aussi avoir des fractures au niveau des jambes et même tomber dans les trous que les orpailleurs ont creusés et mourir sans que l'on ne nous découvre aussitôt. Cela, parce que nous avons l'habitude de faire la chasse dans la nuit et de poursuivre les rats dans la journée. À la longue, la surface de ces trous creusés sera couverte d'herbes et sans le savoir, dans notre chasse, nous pouvons tomber dans ces trous, ce qui pourrait compromettre notre vie ».

Eu égard de ce qui précède on retient que l'orpillage clandestin a certes impacté négativement l'environnement naturel du village. Cependant les conséquences de cette activité ne se réduisent pas seulement aux effets de l'environnement biologique, elles sont aussi présentées au niveau social.

4.2.3 L'ORPAILLAGE CLANDESTIN ET L'AVENEMENT DE LA DROGUE

Le phénomène de l'orpillage clandestin a constitué un catalyseur à la commercialisation et la consommation de la drogue dans le village. Ce produit qui constitue un stimulant pour les travailleurs sur les sites d'orpillage est vendu sur lesdits sites et même dans le village. La consommation de la drogue s'est progressivement étendue aux jeunes du village avec la création de fumoirs dissimulés dans des endroits du village. La drogue est utilisée, selon leur consommateur, pour ne plus sentir l'effet de la fatigue et leur permet aussi de travailler de façon plus accrue et ce, tous les jours de la semaine pour augmenter leur gain. Une réelle organisation est mise en place autour du commerce de la drogue. Des passeurs et des vendeurs viennent même d'autres villages pour cette activité qui prend de plus en plus de l'ampleur. Les conséquences de la consommation de la drogue sont aujourd'hui visibles dans le village malgré la lutte acharnée de la chefferie contre ce phénomène. Ainsi, les effets induits par ce stupéfiant entraînent certains jeunes à des actes de vandalisme et d'agression physiques dans les maquis et même dans le village. Des comportements antisociaux (vols, agressions verbales et physiques, attitudes belliqueuses, bagarres...) sont devenus courants dans le village. Interrogé sur la question de la drogue, un démarcheur dit ceci :

« C'est vrai que les jeunes utilisent de plus en plus la drogue. Elle était moins visible dans le village avant l'avènement de l'orpillage. Aujourd'hui c'est ce que la plupart des jeunes qui sont sur les sites prennent pour travailler beaucoup sans sentir la fatigue. Avec la drogue, ils sont pratiquement tous les jours sur les sites pour gagner beaucoup d'argent. Ceux qui ne prenaient pas la drogue avant sont devenus des drogués grâce au phénomène de l'orpillage. A force de travailler avec ceux qui ont l'habitude de prendre la drogue, les autres ont fini par copier leur comportement. C'est dommage, on n'y peut rien ».

Toutefois, même si la pratique de l'orpillage a créé une certaine déviance chez les jeunes à cause de l'intensification de la consommation de substances nuisibles comme la drogue, il n'en demeure pas moins qu'elle ait aussi occasionné une recomposition des rapports sociaux.

4.2.4 L'EFFRITEMENT DES RAPPORTS DANS LE VILLAGE

L'activité d'exploitation clandestine de l'or sur le territoire nyannais a contribué à l'effritement des rapports sociaux. La plus haute instance du village, à savoir la chefferie, a été la première à être touchée. Le comité des sages du village qui sont en quelque sorte les éclaireurs et les membres de la génération qui ont les prérogatives d'élire et de démettre les responsables des instances de gestion du village ont usé de leur poids pour démettre le chef de ses fonctions et ce, pour plusieurs raisons. Selon ce comité et la génération au pouvoir, la destitution du chef, a pour origine la mauvaise gestion des dividendes tirées de l'activité de l'orpillage et à son laxisme. Le chef s'est laissé gruger par un groupe d'individus, les ressources financières issues de l'orpillage. D'autres villageois estiment que le chef a été passif dans la gestion de l'orpillage en donnant secrètement son approbation aux orpailleurs sans l'avis et l'autorisation de la population. Selon ceux-ci, le chef du village devrait prendre toutes les dispositions utiles en consultant les différentes entités du village avant d'accepter les orpailleurs dans le village. Ne l'ayant pas fait, sa révocation est jugée salutaire par la plupart des populations. « *Le chef a perdu son fauteuil parce qu'il ne rend pas compte de sa gestion au village, il ne convoque pas de réunion depuis que les orpailleurs sont là pour nous faire le point de tout ce qui se passe* », laisse entendre un membre du comité de gestion du village. Cette façon de faire ne peut que créer des frustrations et mécontentements dans le camp du chef. La méfiance, les rapports de distanciation, de réserve, le clivage ne peuvent que naître de cette attitude des uns et des autres selon le degré de complicité avec le chef démis ou ses adversaires.

Aussi, faut-il le noter, le sevrage prompt des premiers bénéficiaires de cette activité ne s'est pas fait sans susciter des griefs, des mécontentements au niveau du village. Les jeunes qui travaillent sur les sites d'orpillage, les propriétaires terriens qui cèdent leur terre au profit de cette activité, les démarcheurs, les vendeuses et certains membres de la chefferie qui ont profité de l'activité d'orpillage marquent un sentiment de regret. Ils préfèrent que cette activité se pérennise afin de profiter davantage des prérogatives rattachées au statut que leur confère désormais l'extraction de l'or dans le village. Des actions

étant menées par la mutuelle et la chefferie intérimaire pour mettre fin à l'activité d'orpaillage, ces bénéficiaires rechignent face aux autorités du village et aux responsables de la mutuelle de développement du village. Pire, certains membres de la mutuelle du développement ont dû mener des campagnes de sabotage, de dénigrement, de soutien au côté des bénéficiaires de l'activité de l'or. Tout ceci a créé des tensions instaurant un climat de méfiance au sein de la population.

« Nous n'allons plus participer aux activités du village si on nous fait appel, ils le feront eux-mêmes... Ils veulent prendre le village comme leur chasse gardée en s'appropriant toutes les choses ... Est-ce que ce sont eux qui nous donnent à manger ? On ne mange pas chez eux non plus... La terre ne leur appartient pas, c'est à nous... On peut faire de ça tout ce qu'on veut... S'ils viennent vous demander de ne plus faire cette activité ne les écoutez pas. Ils ne veulent pas la réussite des autres et ne pensent qu'à eux seuls », Tels sont les propos haineux de certains jeunes et certains membres de la mutuelle qui ont contribué à la détérioration des rapports entre les membres du village.

Par ailleurs, comment ces positions divergentes créées par l'avènement de l'orpaillage clandestin dans le village de Nyan ont suscité une sorte de dualité entre les populations « pro-orpaillage » et « contre-orpaillage » ?

5 INTERRACTIONS DES ACTEURS DANS LE SYSTEME DE JEU DE RESILIENCE CONTREVERSEE DE L'ORPAILLAGE CLANDESTIN

5.1 LES ORPAILLEURS ET LA RESILIENCE POUR L'ACTIVITE D'EXPLOITATION CLANDESTINE DE L'OR

Une relation de pouvoir a prévalu entre deux types d'acteurs qui protègent, selon leur vision, des intérêts différents. Ainsi, se développe un jeu d'acteurs entre les orpailleurs qui usent de tous les moyens pour faire perdurer leur activité et les courtiers de développement, qui ne veulent plus les voir sur leur territoire. La stratégie de résilience adoptée par les orpailleurs est de corrompre le chef du village et ceux qui travaillent avec lui : les notables, les membres de la sécurité du village, certains responsables des jeunes, les chefs de famille... Ils sont les proches collaborateurs des orpailleurs et démarchent dans les coulisses auprès des populations. Ils convainquent ces derniers pour que l'activité d'orpaillage se poursuive, malgré toutes les tentatives pour obtenir leur retrait du village. Pour tout le service rendu, ils reçoivent en retour, de la part des orpailleurs, des perdiems, ce qui permet pour la plupart d'entre eux, d'améliorer leur condition de vie et leur statut. On peut constater chez ces derniers la présence de postes téléviseurs et des antennes paraboliques, la réfection de leur maisonnette, etc. Certains villageois, pour encourager le maintien de cette activité se sont convertis en des orpailleurs et ont acheté des motopompes qu'ils mettent en location. Ces motopompes, propriétés de certains villageois, n'auront plus de valeur si l'activité s'estompe. Il faut, pour ce faire, aider les orpailleurs à l'effet de la pérennisation de l'activité, d'où des campagnes de dénigrement et de sabotage des actions menées par la mutuelle de développement du village et le chef intérimaire.

Les actions pour le maintien de l'activité d'orpaillage ont transcendé le village. Nos données de terrain ont révélé que certaines autorités (administratives et sécuritaires) recevaient pour leur part des pots de vin. Un geste de la part des orpailleurs pour que ces autorités adoptent un comportement de laisser-faire, en donnant l'impression qu'ils ne sont guère informés de ce qui se passe dans le village.

« Dans notre organisation, les orpailleurs mettaient toujours quelque chose de côté pour certains agents des eaux et forêts et la gendarmerie. Chaque semaine, ils venaient prendre avec nous la somme de 50.000 francs CFA répartie comme suit : 20.000 pour les agents des eaux et forêts et 30.000 francs pour la gendarmerie. Cette somme était destinée à « fermer leur bouche » pour qu'ils nous laissent faire notre activité quel que soit le rapport qui leur sera fait », nous confie un démarcheur.

Malgré ces actions de corruption et autres initiatives des orpailleurs et leurs associés à vouloir-tout mettre en œuvre pour faire perdurer leur activité, les courtiers de développement ont adopté une stratégie de résilience anti orpaillage.

5.2 LES COURTIER DE DEVELOPPEMENT ET LA RESILIENCE CONTRE L'ORPAILLAGE CLANDESTIN

Par courtiers de développement il faut entendre l'ensemble des cadres du village qui œuvrent pour le développement de leur localité. Ils sont les porteurs sociaux de projets pour le développement du village de Nyan. Ces derniers et autres acteurs administratifs et coutumiers constitués pour la plupart dans le cadre de cette étude, de l'autorité sous-préfectorale, de la gendarmerie, de la chefferie traditionnelle, du chef de canton ont contribué à mettre fin à cette activité qui a prospéré dans le village de Nyan. Cette résilience est partie tout d'abord de l'implication des cadres du village, à travers leur mutuelle de

développement la MUDESNY et RAN ABOKAN⁶. « Aussitôt saisi de l'ampleur de l'activité d'exploitation clandestine de l'or, nous avons conduit une mission au village où les dangers de cette activité ont été exposés à nos parents dans la salle du foyer des jeunes », a dit A. A président de la mutuelle du village. « Sans les incriminer, nous les avons invités à travers des communiqués de sensibilisation à portée dissuasive dans tout le village à se résigner de cette activité », poursuit-il. Dans l'entendement des cadres du village par le truchement de leur président de la mutuelle, c'est l'ignorance et la pauvreté qui ont poussé leurs parents à adhérer à cette activité. L'un des messages utilisés pour la sensibilisation fut celui-ci :

« Nous ne nous opposons pas à l'exploitation de l'or dans le village, mais nous nous opposons à l'exploitation clandestine de l'or qui ne fait gagner que des miettes à nos parents. Nous allons, à la longue, les aider s'ils le veulent à une exploitation industrielle de l'or et chacun aura à gagner dans cette affaire. Mais, la condition est que nos parents acceptent de mettre fin à cette exploitation clandestine qui présente beaucoup de danger pour le village », a dit le président de la MUDESNY.

A la suite de cette mission de sensibilisation des parents, les cadres ont également adressé un courrier à l'autorité sous-préfectorale du village pour l'informer de la situation et plaider auprès d'elle afin qu'elle utilise tous les moyens pour que les orpailleurs mettent fin à leur pratique et quittent le village.

En plus de cette adresse à l'autorité sous-préfectorale, deux missions de sensibilisation ont été encore diligentées au village par le bureau de la mutuelle. Toutes ces actions menées par les cadres auprès de leurs parents ont été houleuses et les orpailleurs continuent de venir massivement dans le village. Cependant, les efforts conjugués de la mutuelle et du chef de canton ont contraint les autorités villageoises à solliciter auprès de l'autorité sous-préfectorale le départ immédiat des orpailleurs. Les cadres du village ont à nouveau rédigé un courrier pour demander le déguerpissement des orpailleurs. La demande était déposée à la gendarmerie et imputée au Préfet de la région de la Mé, au Sous-préfet d'Annépé ainsi qu'à six ministères techniques notamment ceux en charge des mines et énergies, des eaux et forêts, de l'environnement, de la santé, de l'intérieur et de la sécurité, de la défense.

Dans le même temps, Soir info, organe de la presse a été saisi pour publier un article sur l'orpaillage clandestin à Nyan où les effets de cette activité tels que le viol de filles, l'insalubrité dans le village et l'insécurité ont été exposés. Le ministère des mines et de l'énergie a dépêché ses agents pour s'enquérir du problème. La situation de l'orpaillage à Nyan faisant boule de neige, le commandement de la gendarmerie d'Adzopé a été saisi et ordre lui a été donné de tout faire pour mettre fin à cette activité.

« Elle a aussitôt organisé une mission de sensibilisation et a demandé le retrait des orpailleurs. Nous aussi, nous sommes passés après eux pour sensibiliser nos parents et leur dire que c'est la toute dernière fois que nous allons leur demander de se soustraire de cette activité. Et que nous ne serons pas coupables de ce qui adviendrait. Après cela, une descente dans le village a été faite par la gendarmerie avec deux cargos. Ils ont saisi huit (8) orpailleurs avec des documents contenant tous les noms de leurs logeurs et ceux qui leur cédaient la terre pour l'activité de l'orpaillage. Il y avait aussi les noms des différents démarcheurs. Ces documents ont permis de connaître avec précision tous ceux qui donnaient la terre, ceux qui aidaient les orpailleurs et ceux qui les logeaient. C'était un document complet qui a permis d'entrée dans une autre phase de sensibilisation. Au total vingt-sept (27) personnes ont été convoquées et entendues par la gendarmerie. Elles ont été parfois intimidées pour qu'elles cessent de coopérer avec les orpailleurs. La peur a commencé à gagner tout le village. C'est ainsi que les villageois ont cessé de coopérer avec les orpailleurs, ce qui a permis dans un premier temps le départ des 2/3 des 1100 orpailleurs enregistrés par la mutuelle de développement du village ». Propos d'A.A, cadre du village.

Par ailleurs, le nouveau chef du village, avec sa rigueur, son charisme et avec la perspicacité de sa nouvelle équipe, dès leur prise de pouvoir, ont poursuivi l'œuvre de leurs prédécesseurs. Ils ont opéré à travers la création d'un nouveau service de sécurité et d'ordre avec pour principale mission : la saisie du matériel restant des orpailleurs, l'interruption de toute action visant à l'extraction clandestine de l'or et le départ des orpailleurs du village. Ceux qui logeaient les orpailleurs clandestins ont été contraints de les vider de leur maison. Des opérations de destruction des matériels des orpailleurs qui se sont entêtés ont été menées pendant deux (2) semaines et s'est soldée par la fin de cette activité d'orpaillage clandestin. Une période de veille et de suivi du service de sécurité et d'ordre a été observée sur deux semaines pour s'assurer de l'arrêt de toute activité d'orpaillage dans le village.

⁶Association des Nyannais résidents en Europe notamment en France.

Ces actions de sensibilisation pacifiques, accompagnées parfois par des menaces et la force, organisées par la mutuelle, les chefs traditionnels, les chefs de famille au niveau local et les interventions au niveau national ont constitué les stratégies de résilience qui ont permis de mettre fin à l'activité de l'orpaillage sur le territoire du village de Nyan.

6 DISCUSSION

Les résultats obtenus de l'enquête rejoignent ceux de Ouédraogo (2006); Chupezi et al(2009); et Affessi et al (2016) qui soulignent que l'exploitation artisanale de l'or dans les différentes contrées contribue à augmenter les aspects négatifs au niveau de la santé des orpailleurs, des travailleurs, mais aussi des populations riveraines. En effet, l'absence des équipements de protection pendant l'extraction de l'or combinée à l'ignorance des impacts négatifs, à moyen et long terme, contribuent à dégrader l'état de santé des acteurs.

En dehors de ces faits avérés comme étant à la base de la détérioration de la santé des orpailleurs et associés, il y a la pollution des eaux qui entraîne également un problème de santé et de ralentissement des activités agricoles des populations rurales. Comme la montre si bien notre étude, la plupart des paysans consomment les eaux des rivières pendant leurs activités agricoles ou lorsqu'ils vont au campement. Toutes ces eaux sont polluées par des produits chimiques utilisés par les orpailleurs, d'où l'impossibilité pour eux d'aller au campement au risque d'avoir des infections en traversant ces rivières. De même, Human Right Watch (2005) dans la commune rurale de Kampti, les services d'actions sociales et de solidarité nationale ont noté une multiplicité de cas de viols, de trafics d'enfants et de conflits de famille du fait de la présence des orpailleurs. Dans notre étude, deux cas de viols de jeunes filles vendant sur le site d'orpaillage ont été signalés Parmi les orpailleurs, se trouvent des enfants dont l'âge est compris entre 11 et 15 ans qui travaillent et leur rétribution est versée à leurs parents depuis leur pays d'origine. Les conflits de famille dans cette étude se situent au niveau de la cession des parcelles aux orpailleurs sans le consentement de tous les membres de la famille et des vols des parcelles des voisins. En effet, la pratique de l'orpaillage dans le village de Nyan a occasionné une nouvelle dynamique de reconquête foncière. Celle-ci consiste en l'accaparement illicite des terres familiales et d'autrui dont l'enjeu est de bénéficier des retombées financières du droit de cession à travers le contrat orpailleur-propriétaire. Si la plupart des études ont décrié le caractère illégal de l'exploitation artisanale de l'or (Goh, 2016) en proposant comme solution l'élaboration d'une loi spécifique à l'exploitation artisanale de l'or, la nôtre présente une particularité. Elle a retracé de façon explicative les pratiques de résiliences communautaires qui ont abouti au déguerpissement des orpailleurs des sites et à la cession définitive de cette activité d'orpaillage.

7 CONCLUSION

Cette étude sur la migration incontrôlée, pratique de résilience et fragilisation des rapports sociaux dans l'exploitation clandestine de l'or à Nyan a permis de déterminer l'impact de cette activité sur les populations et le village. L'extraction de l'or clandestin à Nyan a engendré, en un temps record la migration incontrôlée et a eu pour avantages le développement des activités génératrices de revenus. De même, elle a contribué à la création d'une relative richesse au niveau de certaines couches sociales, notamment les démarcheurs, les propriétaires terriens qui ont cédé leurs parcelles, les jeunes qui travaillent sur les sites et certaines autorités traditionnelles, du fait de leur implication et leur avidité.

Toutefois, l'activité aurifère a entraîné diverses conséquences dont la pollution des eaux et de l'air, la dégradation du couvert végétal, la destruction de cultures, des champs, l'insalubrité du village, la prostitution naissante, les viols, la peur, l'insécurité dans le village et ses environs, le banditisme, le développement du phénomène de la drogue dans le village, l'effritement des rapports entre les membres de la communauté villageoise. Ainsi, pour pallier à ce phénomène et trouver une voie légale d'extraction de leur or, issue d'un contrat gagnant-gagnant, les courtiers de développement, notamment la mutuelle de développement ont développé une stratégie de résilience dissuasive basée sur la sensibilisation des nyannais⁷ qui, certes, a brouillé les rapports chez certains villageois, surtout les activistes de l'orpaillage clandestins, mais qui a fini par mettre fin à cette activité illégale dans ce village.

⁷ Population de Nyan

REFERENCES

- [1] AFFESSI A, S et al. (2016). Impacts sociaux et environnementaux de l'orpaillage sur les populations de la région de Bounkani (Côte d'Ivoire). *European Scientific Journal*, vol 12, No. 26. ISSN: 1857-7881.
- [2] CHUPEZI T, I, V et SCHURE J. (2009). *Impacts of artisanal gold and diamond mining on livelihoods and the environment in the Sangha Tri- National Park landscape, Congo Basin*. CIFOR, Bogor, Indonesia.
- [3] FAO. (2016). L'étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA), Côte d'Ivoire. www.fao.org.
- [4] GASTON J. (1913). Exploitation Indigène de l'or en Côte d'Ivoire. In *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, VI Série. Tome 4 fascicule 3-4, pp. 372-375
- [5] GOH D. (2016). L'exploitation artisanale de l'or en Côte d'Ivoire : La persistance d'une activité illégale. *European Scientific Journal*, Vol.12, No.3. ISSN : 1857-7881.
- [6] HUMAN RIGHT WATCH. (2005). Le fléau de l'or. Rapport Kinshasa.
- [7] KOUADIO K, N. (2008). Exploitation artisanale de l'or dans le processus de la mutation socioéconomique à Hiré (Sud Bandama Côte d'Ivoire). Mémoire de DEA (Diplôme d'Etude Approfondie) Université de Bouaké.
- [8] OUEDRAOGO A, H. (2006). L'impact de l'exploitation artisanale de l'or (orpaillage) sur la santé et l'environnement. Gestion des substances toxiques, portails Afrique de l'Ouest.
- [9] REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE. (2016). Plan d'investissement forestier (PDF Côte d'Ivoire), Abidjan.
- [10] ROCHER G. (1968). Introduction à la sociologie générale. Tome 3 2dition HMH, Paris.